



CHILLY MAZARIN

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

IMPLIQUE-TOI
DANS TA VILLE



LE MARDI 8 MARS



GUIDE PRATIQUE DU
CANDIDAT

Les élections : comment ça se passe ?

L'élection est un moment officiel.

Les élections auront lieu dans les écoles le mardi 8 mars 2022 avec les mêmes règles que les élections pour les adultes :

Les électeurs votent à bulletin secret dans un isoloir. Ils présentent ensuite leur carte d'électeur, déposent leur bulletin dans l'urne et signent la liste d'émargement. Quand tout le monde a voté, le dépouillement permet de compter le nombre de votes qu'a obtenu chaque binôme de candidats.

Les résultats

Les résultats sont ensuite proclamés et affichés dans les écoles.

Tu es élu ? Une cérémonie avec la Maire et les élus aura lieu à la Mairie peu de temps après les élections, en présence de ta famille, pour t'accueillir et te remettre ton écharpe tricolore. Ce sera le début de ton mandat.

Pour plus d'information :

Mairie de Chilly-Mazarin – Cité Administrative
Direction de l'Education et de l'Enfance
31, avenue Pierre Brossolette
91380 CHILLY-MAZARIN
Courriel : laurence.paul@ville-chilly-mazarin.fr



Le Conseil Municipal des Enfants : c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants regroupe 32 conseillers élus de CM1 et CM2 de toutes les écoles de Chilly-Mazarin qui ont choisi de s'engager au service de la collectivité. A préciser que cette instance sera renouvelée pour moitié chaque année.

Ils pourront s'investir pour mener des projets pour la ville dans plusieurs domaines : le devoir de mémoire, la découverte de la ville, la citoyenneté, la solidarité, l'accès au sport et à la culture, l'environnement,...

Les membres du Conseil Municipal des Enfants : que font-ils ?

Les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants s'engagent à participer à différentes actions :

- Des réunions régulières en groupes pour construire et suivre des projets pour la ville et les autres enfants (1h30, une à deux fois par mois),
- Des rendez-vous avec la Maire et les élus adultes,
- La participation à des cérémonies officielles et des événements de la Ville.

Ils travaillent en partenariat avec des membres d'associations, des professionnels, des services ou des élus de la Ville, ou d'autres institutions.

Les jeunes élus ont pour mission de représenter tous les enfants de la ville et de communiquer avec leurs camarades pour rendre compte de leurs actions.

Pour être candidat : quelles sont les conditions ?

En plus d'avoir envie de s'engager pour sa ville, 4 conditions sont nécessaires pour être candidat :

1. Etre élève de CM1 ou CM2 dans une école de Chilly-Mazarin
2. Habiter à Chilly-Mazarin
3. Avoir l'accord de ses parents
4. Se présenter en binôme mixte (1 fille et 1 garçon)

Pour être candidat : que faut-il faire ?

Etre candidat, c'est avoir des idées, des projets et l'envie de s'investir pour sa ville... Mais c'est aussi présenter sa candidature aux électeurs. Pour être candidat, il faut :

- 1. Se présenter en binôme mixte (1 fille et 1 garçon)**
- 2. Remettre sa candidature complétée et signée par ses parents à son enseignant au plus tard le vendredi 18 février 2022**
- 3. Ecrire son discours pour se présenter et exposer ses idées en 3 à 5 minutes.** Il faut être à la fois clair, convaincant tout en restant soi-même ! Pour te permettre d'écrire ton discours, tu dois répondre à 3 questions : Qui suis-je ? De quoi j'ai envie pour le CME ? Pourquoi voter pour moi ?
Des ateliers pour aider les candidats à construire leurs projets et rédiger leurs discours sont organisés les mercredis 16 février et 2 mars 2022 de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel de Ville.
- 4. Lire son discours aux électeurs de son école.**
C'est grâce à ton discours que tu convaincras les autres enfants de voter pour toi. La campagne électorale sera organisée dans les écoles le lundi 7 mars 2022.